



L'eau, notre bien commun

Saint-Cyr-sur-Mer

Une ressource précieuse à préserver

Priorités de l'Agglo, aux côtés de SUEZ :

- > Assurer une eau de qualité
- > Lutter contre les fuites
- > Sécuriser la distribution de l'eau

➔ **des travaux absolument indispensables**



Un retard d'investissement depuis plusieurs décennies

Un projet de réorganisation du service public qui n'a pas abouti en 2020 :

- Pas de révision des prix depuis des années
- Très peu de travaux entrepris
- Des interventions en urgence plus coûteuses
- Une détérioration de la qualité des réseaux et des rendements

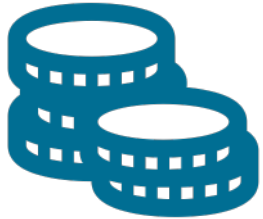


Des investissements indispensables

répartis équitablement sur l'ensemble du territoire

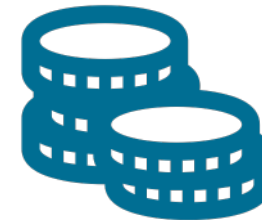
SUEZ - Littoral

10 M€ HT sur 7 ans



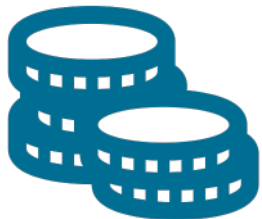
Agglo

17 M€ HT projection sur 7 ans

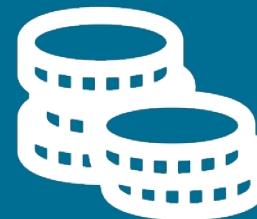


Veolia - Haut-Pays

4,7 M€ HT sur 7 ans



TOTAL
Sud Sainte Baume



32 M€ HT
projection sur 7 ans

Budget de l'eau

- 2019 : Transfert de la compétence Eau des communes vers l'Agglo

➔ Héritage d'un budget en situation précaire

- Un budget indépendant qui doit s'équilibrer en recettes et dépenses : *l'eau paye l'eau*
- Un budget qui ne peut pas être financé par les impôts locaux



Pourquoi choisir une gestion en **Délégation de Service Public ?** (DSP)

Une gestion déléguée à SUEZ sous contrôle de l'Agglo

Pourquoi pas en régie ?

En 2019, l'Agglo n'avait pas les moyens financiers, humains et techniques pour mettre en place une régie autonome efficace en mesure d'assurer un service de qualité

La Délégation de Service Public, c'est :

- Des exigences sur le rendement du réseau (moins de fuites)
- Une optimisation de l'approvisionnement, une sécurisation des ouvrages
- Une organisation et des moyens humains dédiés au seul service de l'eau
- Un coût de service maîtrisé
- Un accueil clientèle, des délais d'intervention, des délais de réponse aux réclamations, des mesures de communication et d'information
- Une garantie d'efficacité énergétique, de préservation de la ressource en eau, de démarche zéro phyto

Une gestion déléguée à SUEZ sous contrôle de l'Agglo

Pourquoi SUEZ ?

- **Choix dans le cadre d'une mise en concurrence**
- **Critères de choix :**
 1. Le critère technique de l'offre > performance de l'exploitation
 2. Le critère financier de l'offre > le prix
 3. Le critère qualité de service > transparence et réactivité
 4. Le critère environnemental > développement durable
- **Soumis au code de la commande publique :** directives communautaires sur la mise en concurrence : un rapport d'analyse des offres a été présenté aux élus en commission de délégation de service public et voté en Conseil Communautaire.
- **Concurrence présente sur ce marché :**
2 candidats sur le Haut-Pays et 2 sur le Littoral
Négociation d'un an : 4 offres et 2 auditions



Prix de l'eau : Quelles variations ?

Exemples de factures

Abonnements + consommation pour 1 an

	2024	2025	Par mois
50 m ³	111,69 € TTC	140,32 € TTC	+ 2,39 € TTC
70 m ³	117,94 € TTC	164,16 € TTC	+ 3,85 € TTC
90 m ³	142,17 € TTC	191,59 € TTC	+ 4,12 € TTC
120 m ³	249,08 € TTC	232,73 € TTC	- 1,36 € TTC

Travaux prévisionnels 2025 réalisés par SUEZ à Saint-Cyr-sur-Mer

Réservoir les Clares	Renouvellement suppression et nouvelle cuve	318 666 € HT
Pompage de Roumanieu	Reprise et augmentation de la capacité	65 951 € HT
Optimisation de l'exploitation des ressources		16 961 € HT
Cybersécurité		2 039 € HT
Optimisation de la performance		118 155 € HT
Mise en place de la télérelève		231 041 € HT
TOTAL : 752 813 € HT		

Travaux prévisionnels réalisés par l'Agglo à Saint-Cyr-sur-Mer

Avenue de Tauroentum	Renouvellement de canalisation	210 400 € HT
TOTAL : 210 400 € HT		



Votre facture en détails

Factures de démarrage d'une consommation 60 m³ par semestre
soit 120m³ par an lissée et factures types

TARIF DE L'EAU

Part Suez



- > Exploitation du service de production et de distribution d'eau potable
- > Réalisation des travaux d'entretien et de renouvellement des équipements
- > Information des consommateurs (accueil, relève des compteurs...)

Part Agglo



- > Missions complémentaires en investissement (réseaux, ouvrages, études)
- > Objectif de renouvellement de canalisation de 1%
- > Missions de contrôle du délégataire
- > Superviser la qualité du service et assurer sa transparence

Part Agence de l'eau

- > Protection de la ressource et des milieux aquatiques, lutte contre la pollution
- > Gestion quantitative de la ressource en lien avec le changement climatique

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : www.toutsumoneau.fr

Document à conserver 10 ans

N°Facture : 10XXXXXXXXXX

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			152,80		161,20
ABONNEMENT					
Part Déléataire du 01/01/2025 au 30/06/2025	1	27,50	27,50	5,5	
Part Déléataire du 01/07/2025 au 31/12/2025	1	27,50	27,50	5,5	
Part Collectivité du 01/01/2025 au 30/06/2025	1	15,00	15,00	5,5	
Part Collectivité du 01/07/2025 au 31/12/2025	1	15,00	15,00	5,5	
CONSOMMATION					
Part Déléataire EAU					
T1 de 0 M3 à 30 M3 du 01/01/2025 au 30/06/2025	30 m³	0,70	21,00	5,5	
T2 de 31 M3 à 60 M3 du 01/01/2025 au 30/06/2025	30 m³	0,80	24,00	5,5	
Part de la Collectivité EAU					
T1 de 0 M3 à 30 M3 du 01/01/2025 au 30/06/2025	30 m³	0,26	7,80	5,5	
T2 de 31 M3 à 60 M3 du 01/01/2025 au 30/06/2025	30 m³	0,50	15,00	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			33,60		35,45
AGENCE RHONE MEDITERRANEE CORSE					
Préservation des ressources en eau (Ag Eau) du 01/01/2025 au 30/06/2025	60 m³	0,12	7,20	5,5	
Performance des réseaux d'eau potable (Ag Eau) du 01/01/2025 au 30/06/2025	60 m³	0,01	0,60	5,5	
Consommation eau potable (Ag Eau) du 01/01/2025 au 30/06/2025	60 m³	0,43	25,80	5,5	
TOTAL HT			186,40		
MONTANT TVA (5,5 %)			10,25		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					196,65
Net à payer					196,65 €

Abonnement part SUEZ

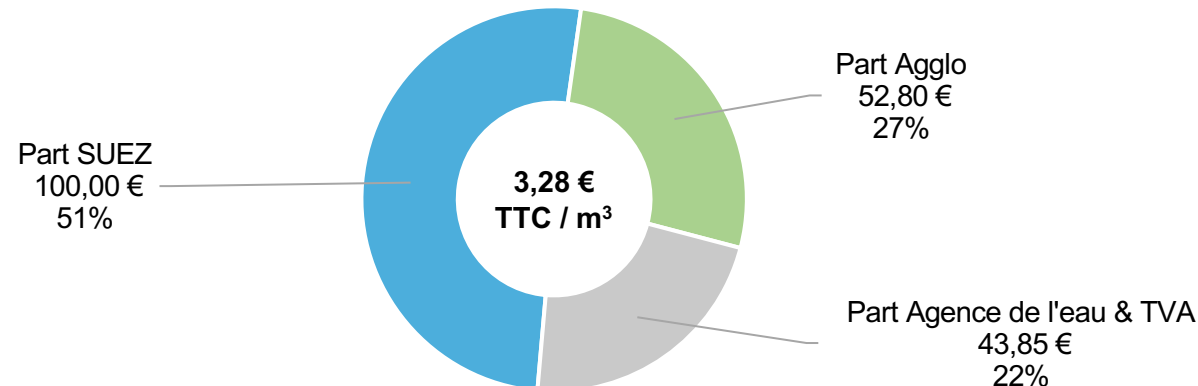
Abonnement part Agglo

Consommation 60m³ part SUEZ :
30m³ en tarif 1 (0,70 € HT) + 30m³ en tarif 2 (0,80 € HT)

Consommation 60m³ part Agglo :
30m³ en tarif 1 (0,26 € HT) + 30m³ en tarif 2 (0,50 € HT)
**un tarif harmonisé pour toutes les communes
du littoral voté en décembre 2024**

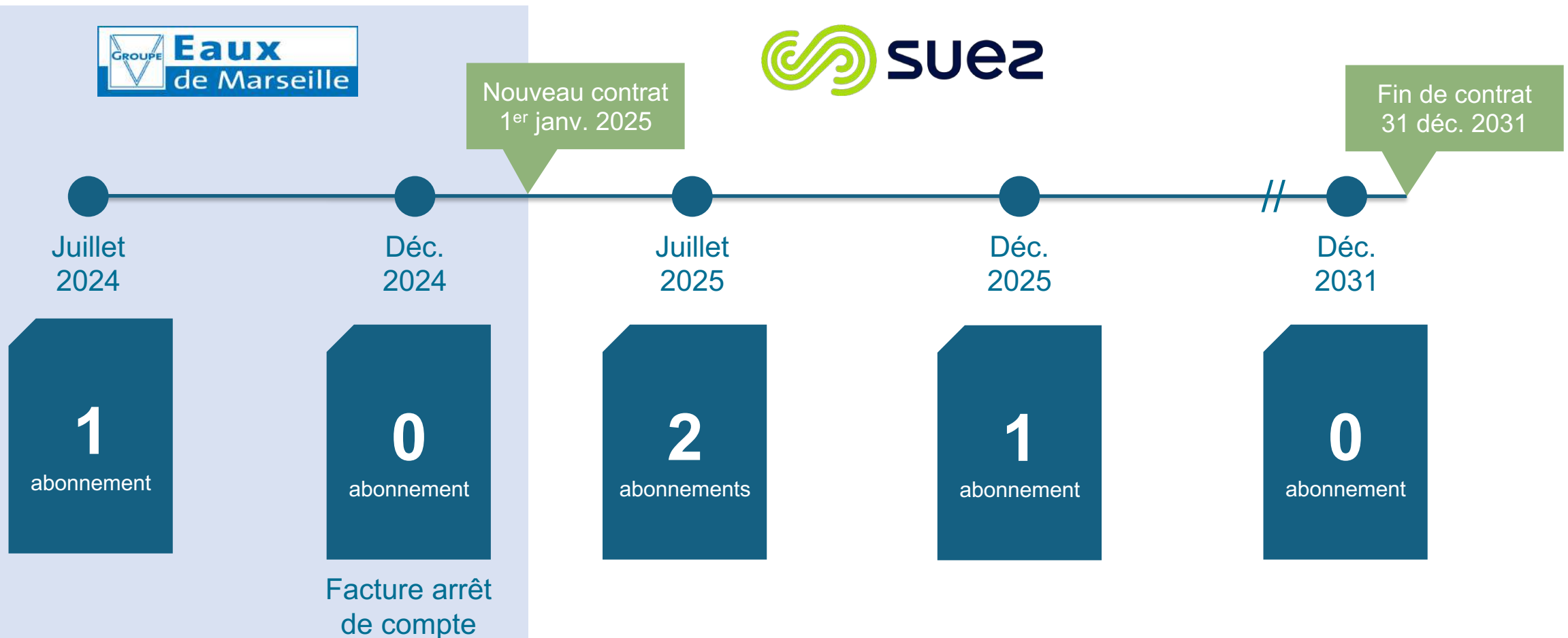
Part Agence de l'eau

TVA



A noter :

1^{ère} facture 2025 : 2 abonnements



2024	
Abonnement Agglo semestriel	6,62 € HT
Consommation semestrielle <40m³	0,05 € HT
Consommation semestrielle >41m³	1,76 € HT

Abonnement SEM semestriel	38,91 € HT
Consommation semestrielle <40m³	0,24 € HT
Consommation semestrielle de 41m³ à 46m³	0,24 € HT
Consommation semestrielle >46m³	1,71 € HT

2025	
Abonnement Agglo semestriel	15 € HT
Consommation semestrielle Agglo T1 (0-30 m³)	0,26 € HT
Consommation semestrielle Agglo T2 (31-60 m³)	0,50 € HT
Consommation semestrielle Agglo T3 (61-15 000 m³)	1,00 € HT

Abonnement SUEZ semestriel	27,50 € HT
Consommation semestrielle SUEZ T1 (0-30 m³)	0,70 € HT
Consommation semestrielle SUEZ T2 (30-60 m³)	0,80 € HT
Consommation semestrielle SUEZ T3 (>60 m³)	2,16 € HT

TOTAL SUEZ + AGGLO	
Abonnement semestriel	42,50 € HT
Consommation semestrielle T1 (0-30 m³)	0,96 € HT
Consommation semestrielle T2 (31-60 m³)	1,30 € HT
Consommation semestrielle T3 (61-15 000 m³)	3,16 € HT

Facturation

2 SEMESTRES

du 1^{er} janvier au 30 juin

du 1^{er} juillet
au 31 décembre

2 FACTURES PAR AN

1 facture en juillet
(6 mois de
consommation)

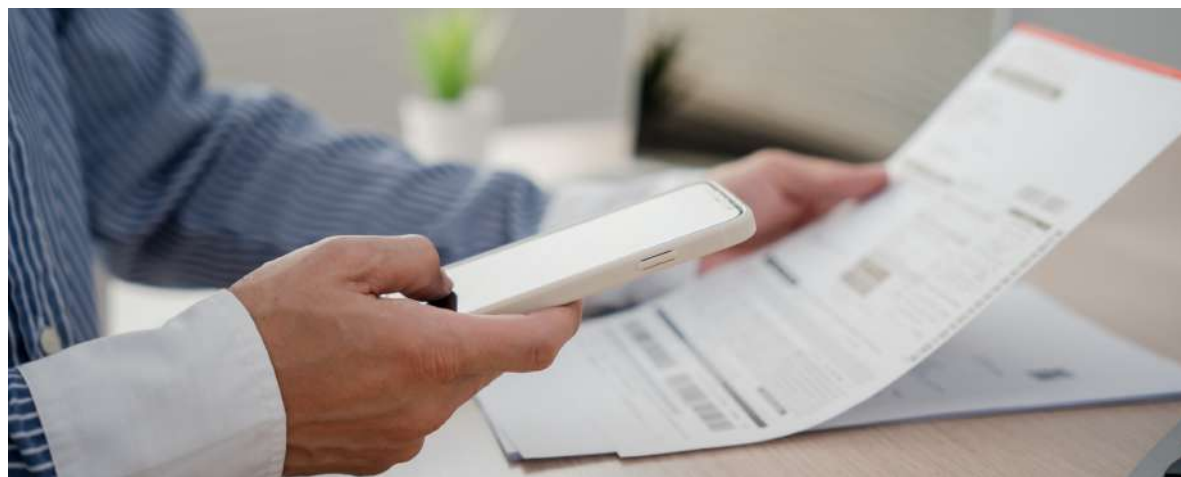
**1 facture en
janvier N+1**
(6 mois de
consommation)

1 TARIFICATION UNIQUE SUR LE LITTORAL

des tarifs évolutifs
définis en fonction
de la consommation
d'eau par semestre

Mesures d'accompagnement

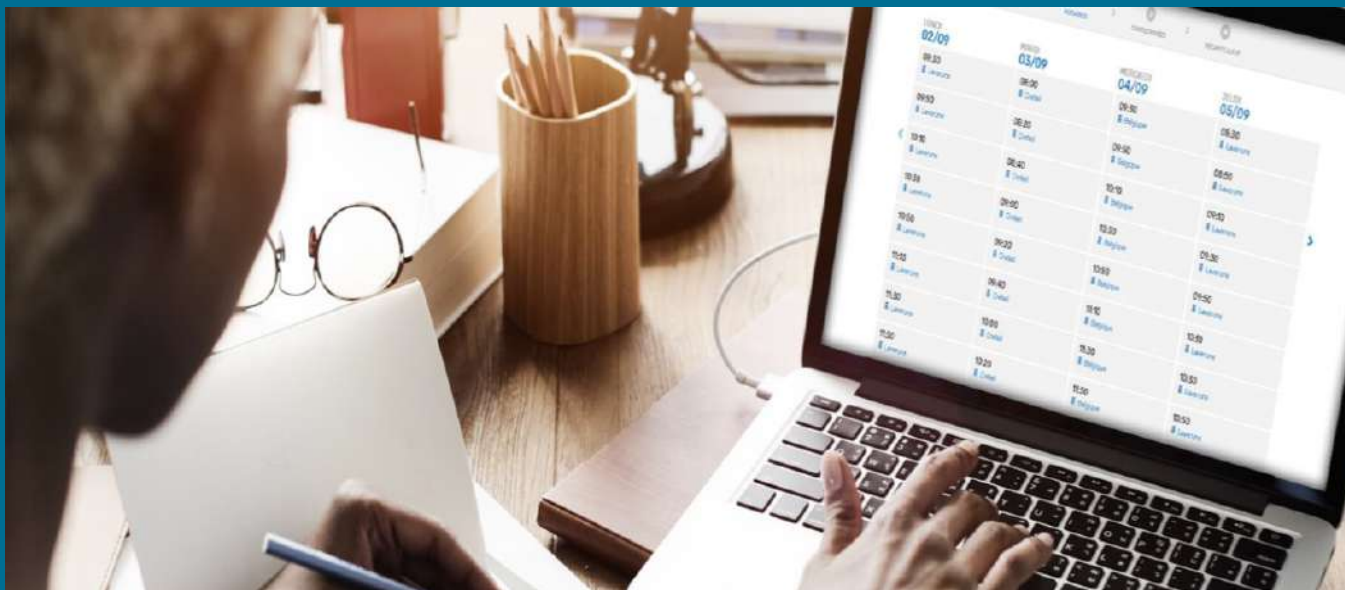
- > Mensualisation
- > Echéanciers sur demande
- > Fonds de solidarité eau : chèque eau pour les familles les plus démunies (se rapprocher du CCAS de votre commune)



Permanence de SUEZ dans votre commune :

Contactez la mairie





Services au public



Accueil téléphonique

0 977 408 408

APPEL NON
SURTAXÉ

Du lundi au vendredi, de 8h à 19h

0 977 401 136

APPEL NON
SURTAXÉ

Urgences 24h/24



Accueil physique ou en visio

79 rue de Rome, La Seyne-sur-Mer

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h (sur rendez-vous) et de 13h30 à 17h (sans rendez-vous)

Prise de rendez-vous : www.suez-rdv.fr ou 0 977 408 408



Contact :
direction-eau@sudsaintebaume.fr
04 94 98 26 60